

TRAVAUX			
SEUILS	25 000 €HT *		5 225 000 €HT **
PROCEDURES		PROCEDURE ADAPTEE	Procédures applicables : - appel d'offres ouvert ou restreint, art. 33 - procédures négociées, art. 35 - dialogue compétitif, art. 36 - conception-réalisation, art. 37 - concours, art. 38
FOURNITURES ET SERVICES			
SEUILS	25 000 €HT *	209 000 €HT **	
PROCEDURES	Fournitures et Services (article 29)	PROCEDURE ADAPTEE	Procédures applicables : - appel d'offres ouvert ou restreint, art. 33 - procédures négociées, art. 35 - dialogue compétitif, art. 36 - concours, art. 38 - système d'acquisition dynamique, art. 78 (uniquement pour fournitures courantes)
	Services (article 30)	PROCEDURE ADAPTEE	

Ancien code des marchés publics

* Seuil applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 (décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics).

** Seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (v. [règlement \(UE\) 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015](#) modifiant la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015](#) modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique).